B3.5 A - Assurer la cybersécurité d’une infrastructure réseau, d’un système, d’un service (option A)

Le Référentiel

Cette compétence est spécifique à l‟option SISR. Elle permet à l‟étudiant de participer à la validation de la sûreté d‟une infrastructure et à la mise en œuvre de solutions de sécurité dans le respect des normes et des bonnes pratiques.

L‟enseignement de CEJMA pourra compléter les aspects techniques de cette compétence par un éclairage juridique sur la responsabilité de l‟administrateur systèmes et réseaux qui ne prendrait pas les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l‟infrastructure réseau.

Cette compétence doit amener l‟étudiant à :

- ● vérifier la sûreté d‟une infrastructure ;
- ● respecter la réglementation en matière de données personnelles ;
- ● intégrer la sécurité dans toute la démarche projet ;
- ● mettre en œuvre des dispositifs d‟authentification et de confidentialité ;
- ● mettre en œuvre des dispositifs de préventions ;
- ● mettre en œuvre des dispositifs de détection ;
- ● mettre en œuvre les protections de base sur les vulnérabilités connues ;
- ● journaliser les accès (principes) ;
- ● sécuriser l‟environnement d‟administration ;
- ● gérer les incidents de sécurité.

Des ressources

Les liens ci-dessous renvoient vers des ressources qui permettent d'améliorer la sécurité du SI.

- Empêcher les utilisateurs d'ajouter des machines au domaine AD : https://www.it-connect.fr/restreindre-lajout-de-machines-au-domaine/